



PRÉFET DE LA LOIRE

Direction départementale de la
protection des populations

ARRÊTÉ N° 231-DDPP-19
portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de la
communauté de communes du Pays d'Urfé

Le Préfet de la Loire

VU l'article 173 LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

VU le décret n° 2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-6, R 125-41 à R 125-47, concernant les SIS, L 556-2, R 556-2 à R 556-5 sur la gestion des sites et sols pollués, R 125-23 à R 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires, les articles L 121-15 et suivants relatifs aux documents soumis à concertation préalable,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles, R 410-15-1, R 431-16, R 442-8-1 concernant les autorisations d'urbanisme sur terrains en SIS,

VU le R 151-53 du code de l'urbanisme concernant l'annexion des SIS aux documents de planification d'urbanisme,

VU le rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement du 1^{er} juillet 2019 établissant le bilan de la consultation du public et proposant la prise de 102 arrêtés de SIS pour la Loire,

VU la consultation des collectivités tenue du 4 mai 2018 au 18 février 2019, et l'information des propriétaires, réalisée entre le 18 septembre 2018 et le 15 mars 2019,

VU les observations du public recueillies entre le 29 mai 2019 et le 27 juin 2019,

CONSIDÉRANT que les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers, en s'intégrant dans le dispositif général information acquéreurs locataires, et de clarifier la responsabilité des acteurs de la reconversion de sites pollués en imposant des normes de réhabilitation,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article R 125-44 I du code de l'environnement, la consultation des collectivités concernées par des projets de SIS est achevée depuis le 15 janvier 2019, que les propriétaires concernés ont fait l'objet d'une information conformément au R 125-4 II,

CONSIDÉRANT que le public a été fait l'objet d'une consultation du public entre le 29 mai 2019 et le 27 juin 2019, conformément au décret 2015-1353,

SUR la proposition du secrétaire général par intérim de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1 : objet

Conformément au R 125-45 du code de l'environnement, est créé, sur le territoire de la communauté de commune des Vals d'Aix et Isable les Secteur d'Information sur les Sols (SIS) suivants :

- 42SIS06390 commune de Champoly « Stériles miniers Champoly »
- 42SIS06869 commune de La Tuilière « Les Allognières »
- 42SIS06440 commune de Les Salles « Stériles miniers des Salles »
- 42SIS01508 commune de Saint-Priest la Prugne « Rondard Archimbaud »
- 42SIS06789 commune de Saint-Priest la Prugne « Cité Brunet »
- 42SIS06865 commune de Saint-Priest la Prugne « Chemin de la Pierre des Fées »
- 42SIS06866 commune de Saint-Priest la Prugne « Scierie Cherblanc »
- 42SIS06867 commune de Saint-Priest la Prugne « Chemin des Gadailières »
- 42SIS06870 commune de Saint-Priest la Prugne « le Paradou »
- 42SIS06873 commune de Saint-Priest la Prugne « Moulin Thienon »
- 42SIS06879 commune de Saint-Priest la Prugne « Scierie Chabrier »
- 42SIS06880 commune de Saint-Priest la Prugne « Nord Chemin du Trêve »
- 42SIS06881 commune de Saint-Priest la Prugne « Molette »
- 42SIS06882 commune de Saint-Priest la Prugne « Bungalow Saint Antoine »
- 42SIS06869 commune de Saint-Priest la Prugne « Les Allognières »

Les fiches descriptives et cartographiques de ces SIS sont annexées au présent arrêté

Article 2 : publication

Le SIS mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://georisque.gouv.fr> ainsi que sur le portail internet de la préfecture de la Loire.

Ce SIS est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document de planification en vigueur sur la commune en question conformément au R 125-46 du code de l'environnement.

Article 3 : obligation d'information acquéreurs/locataires

Conformément aux L 125-7 et L 125-5 et sans préjudice de l'article L 514-20 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain ou un bien immobilier situé en secteur d'information sur les sols mentionnés à l'article L 126-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur joint au contrat l'état des risques naturels et technologiques et d'information sur les sols qui mentionne l'existence d'un SIS. Il communique les informations rendues publiques par l'État au titre du L 126-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Conformément au L 125-7, à défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 4 : notifications

Conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur

d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Article 5 : publicité

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme ainsi qu'auprès des mairies concernées.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Loire et sera mis en ligne sur le portail des services de l'état dans la Loire.

Article 6 : délais et voies de recours

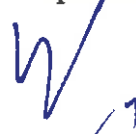
La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de Lyon, par courrier ou par le biais du portail « télérecours citoyen », accessible à l'adresse suivante www.telerecours.fr. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage du présent arrêté.

Article 7 : exécution

Le secrétaire général par intérim de la préfecture de la Loire, le sous-préfet de Montbrison, le sous-préfet de Roanne, le président de la communauté de commune du Pays d'Urfé, les maires des communes de Champoly, La Tuilière, Les Salles et Saint-Priest-La-Prugne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Saint-Étienne, le **- 3 JUL. 2019**

Le préfet



Evence RICHARD



Identification

Identifiant	42SIS01508
Nom usuel	RONDARD ARCHIMBAUD
Adresse	RN 495
Lieu-dit	La Gare
Département	LOIRE - 42
Commune principale	SAINT PRIEST LA PRUGNE - 42276
Autre(s) commune(s)	SAINT PRIEST LA PRUGNE - 42276

Caractéristiques du SIS La société RONDARD ARCHIMBAUD était réglementée par arrêté préfectoral du 12 mai 2011 au titre de la rubrique n° 1435 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement "Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, ...". Le volume annuel de carburant distribué étant supérieur à 100 m³ mais inférieur ou égal à 3 500 m³

Le dernier recensement des activités classées exercées sur le site fourni en septembre 2015 montre que les activités classées exercées sont désormais toutes en dessous des seuils de classement fixée par la nomenclature (station-service, stockage de carburants, atelier de réparation ou entreposage de véhicules hors d'usage).

Une pollution du sol aux hydrocarbures, en lien avec l'activité, a été diagnostiquée en 2014. Des travaux de dépollution ont été effectués. Un second diagnostic réalisé en 2016 montre que l'exploitant a rempli ses obligations liées à la cessation d'activité ICPE. Une pollution résiduelle, sans impact hors site, subsiste.

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	42.0183	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=42.0183

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 758413.0 , 6539813.0 (Lambert 93)

Superficie totale 13147 m²

Perimètre total 705 m

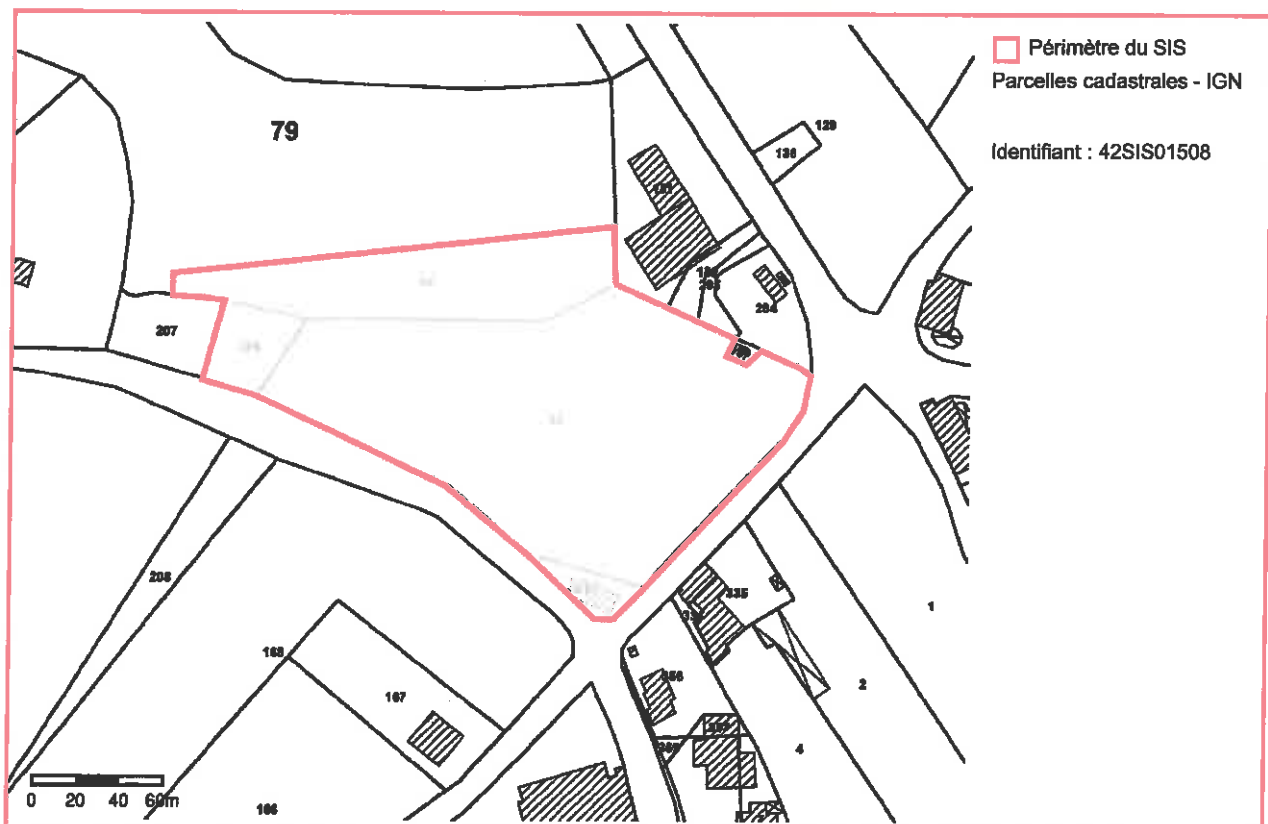
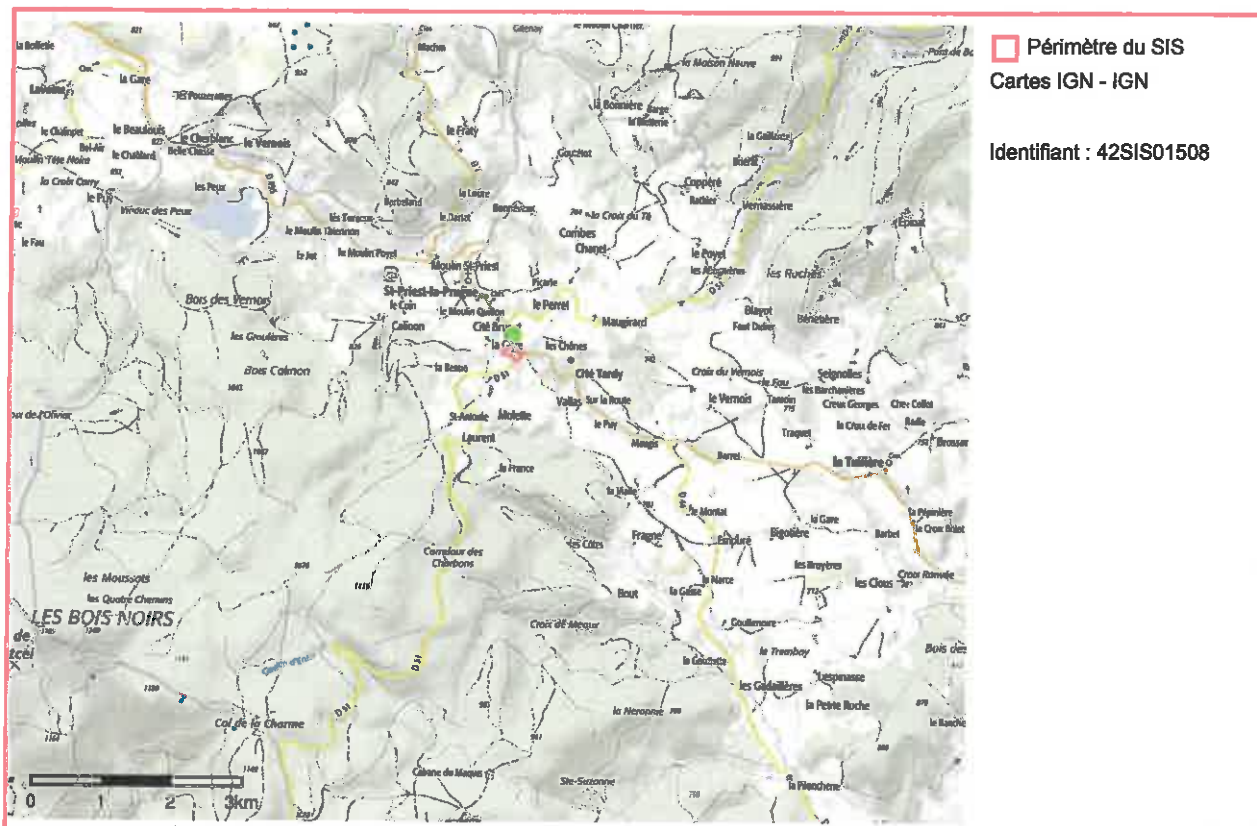
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT PRIEST LA PRUGNE	BP	93	27/02/2018
SAINT PRIEST LA PRUGNE	BP	90	27/02/2018
SAINT PRIEST LA PRUGNE	BP	92	27/02/2018
SAINT PRIEST LA PRUGNE	BP	206	27/02/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	42SIS06789
Nom usuel	Cité Brunet
Adresse	Cité Brunet
Lieu-dit	
Département	LOIRE - 42
Commune principale	SAINT PRIEST LA PRUGNE - 42276
Caractéristiques du SIS	Des voiries ont été remblayées à l'aide de stériles miniers issus de mines d'uranium (stériles au sens économique). Une cartographie des rayonnements ionisant réalisée par AREVA a permis d'identifier ce site , qui ne présente pas de risque compte tenu des usages constatés en 2016. En revanche, en cas de travaux ou de changement d'usage, des précautions peuvent être à prendre. AREVA, responsable des sites miniers d'uranium, a rempli ses obligations quant à ces stériles miniers utilisés en dehors du site minier.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	758312.0 , 6540064.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1078 m ²
Perimètre total	403 m

Liste parcellaire cadastral

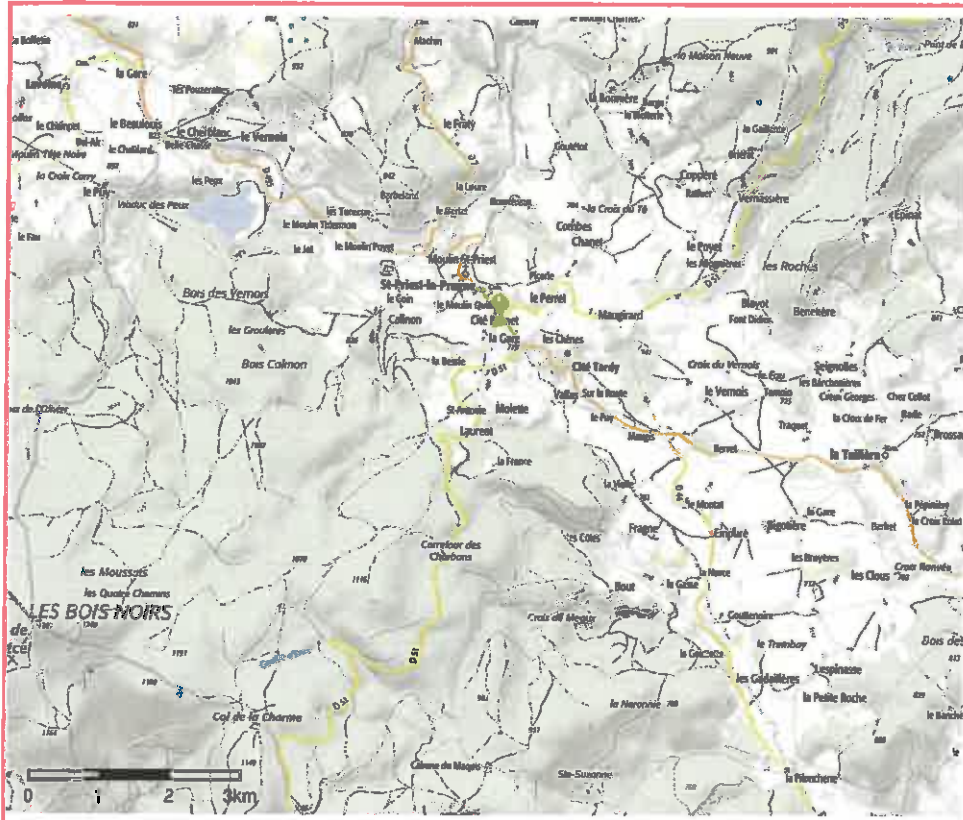
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT PRIEST LA PRUGNE	AZ	80	09/02/2018

Documents

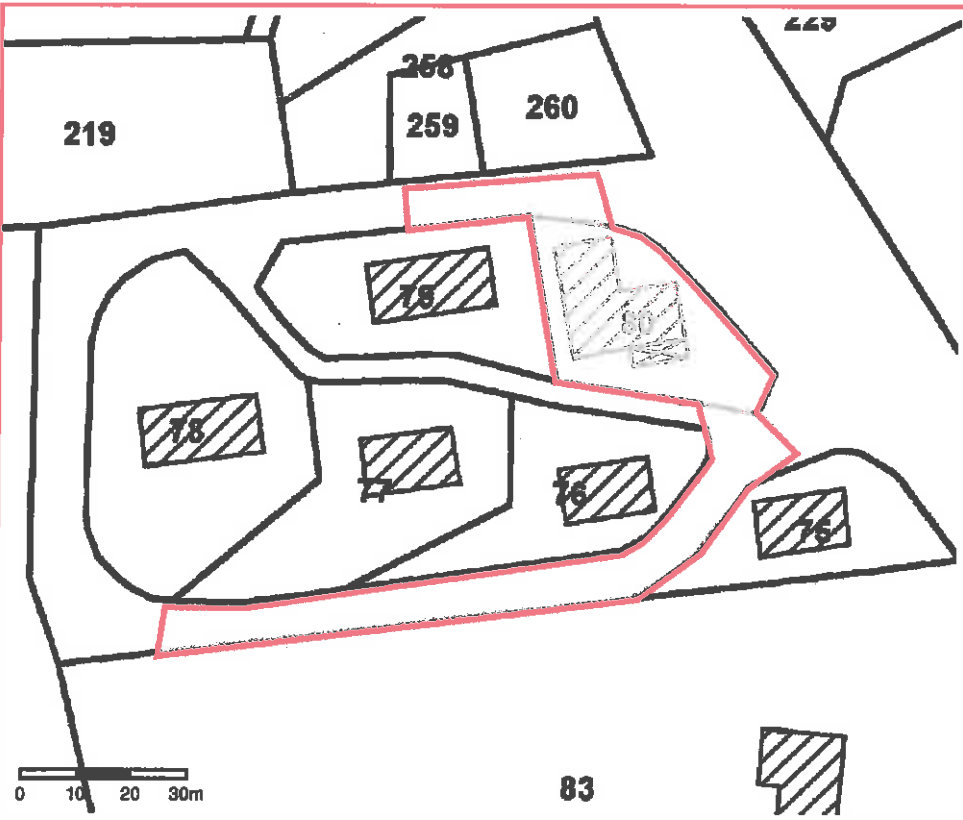
Titre	Commentaire	Diffusé
cartographie_rayonnements	document fourni par AREVA	Oui

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 42SIS06789



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 42SIS06789



Identification

Identifiant	42SIS06865
Nom usuel	Chemin de la Pierre des Fées
Adresse	chemin pierre des Fées
Lieu-dit	
Département	LOIRE - 42
Commune principale	SAINT PRIEST LA PRUGNE - 42276
Caractéristiques du SIS	Un chemin a été remblayé à l'aide de stériles miniers issus de mines d'uranium (stériles au sens économique). Une cartographie des rayonnements ionisant réalisée par AREVA a permis d'identifier ce site , qui ne présente pas de risque compte tenu des usages actuels. En revanche, en cas de travaux ou de changement d'usage, des précautions peuvent être à prendre. AREVA, responsable des sites miniers d'uranium, a rempli ses obligations quant à ces stériles miniers utilisés en dehors du site minier.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 757280.0 , 6537004.0 (Lambert 93)

Superficie totale 11466 m²

Perimètre total 3881 m

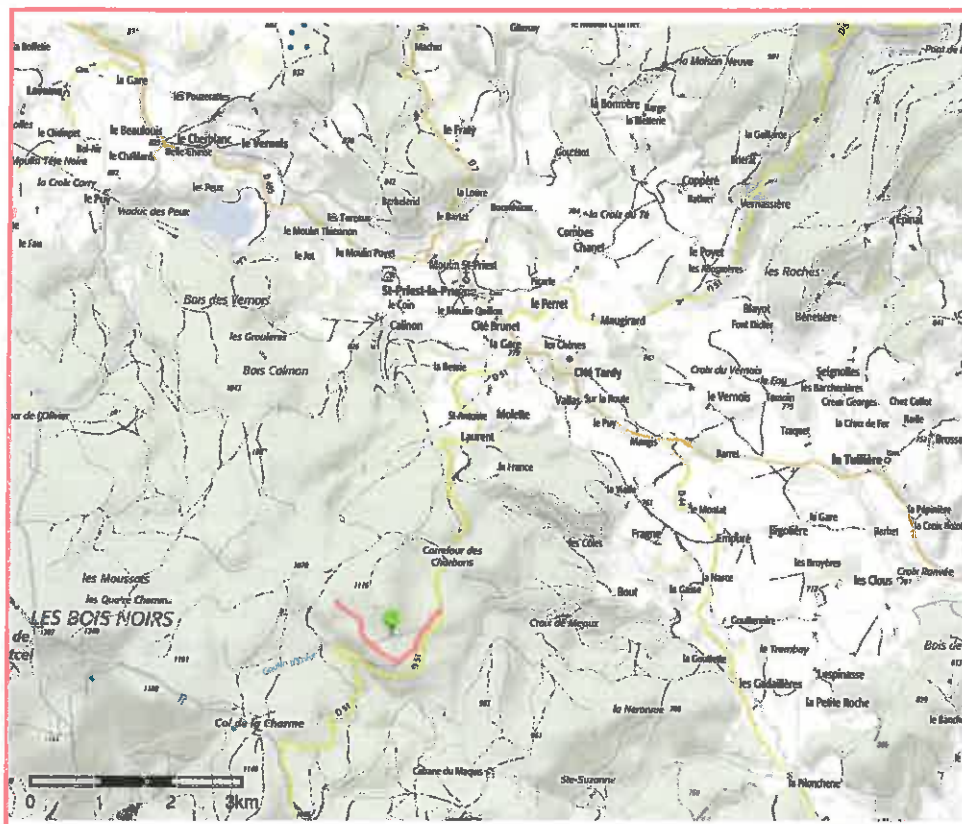
Liste parcellaire cadastral

Le SIS est situé dans un secteur entièrement non cadastré ou partiellement non cadastré

Documents

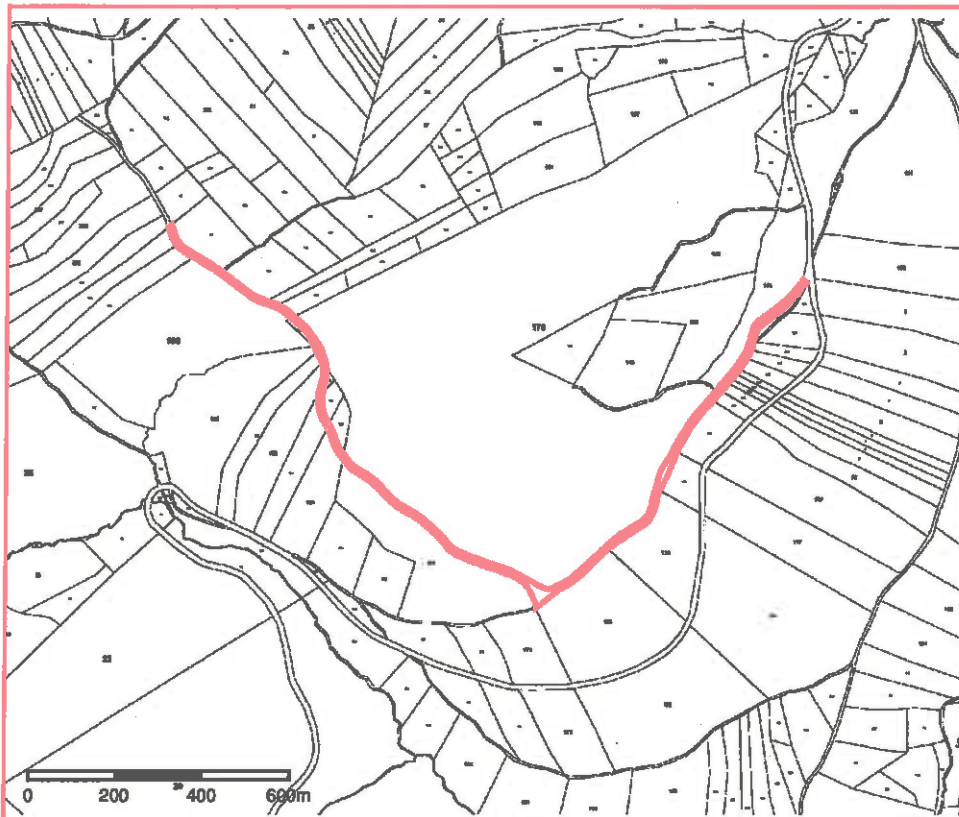
Titre	Commentaire	Diffuse
cartographie_rayonnements	Document fourni par AREVA	Oui

Cartographie



□ Périètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 42SIS06865



□ Périètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 42SIS06865



Identification

Identifiant	42SIS06866
Nom usuel	Scierie Cherblanc
Adresse	Chemin de Cherblanc
Lieu-dit	
Département	LOIRE - 42
Commune principale	SAINT PRIEST LA PRUGNE - 42276
Caractéristiques du SIS	Des voiries ou cours privées ont été remblayées à l'aide de stériles miniers issus de mines d'uranium (stériles au sens économique). Une cartographie des rayonnements ionisant réalisée par AREVA a permis d'identifier ce site, qui ne présente pas de risque, compte tenu des usages actuels et compte tenu qu'AREVA a fait retirer une partie des stériles afin de rendre le site compatible avec son usage. En revanche, en cas de travaux ou de changement d'usage, des précautions peuvent être à prendre. AREVA, responsable des sites miniers d'uranium, a rempli ses obligations quant à ces stériles miniers utilisés en dehors du site minier.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	755474.0 , 6541736.0 (Lambert 93)
Superficie totale	3669 m ²
Perimètre total	331 m

Liste parcellaire cadastral

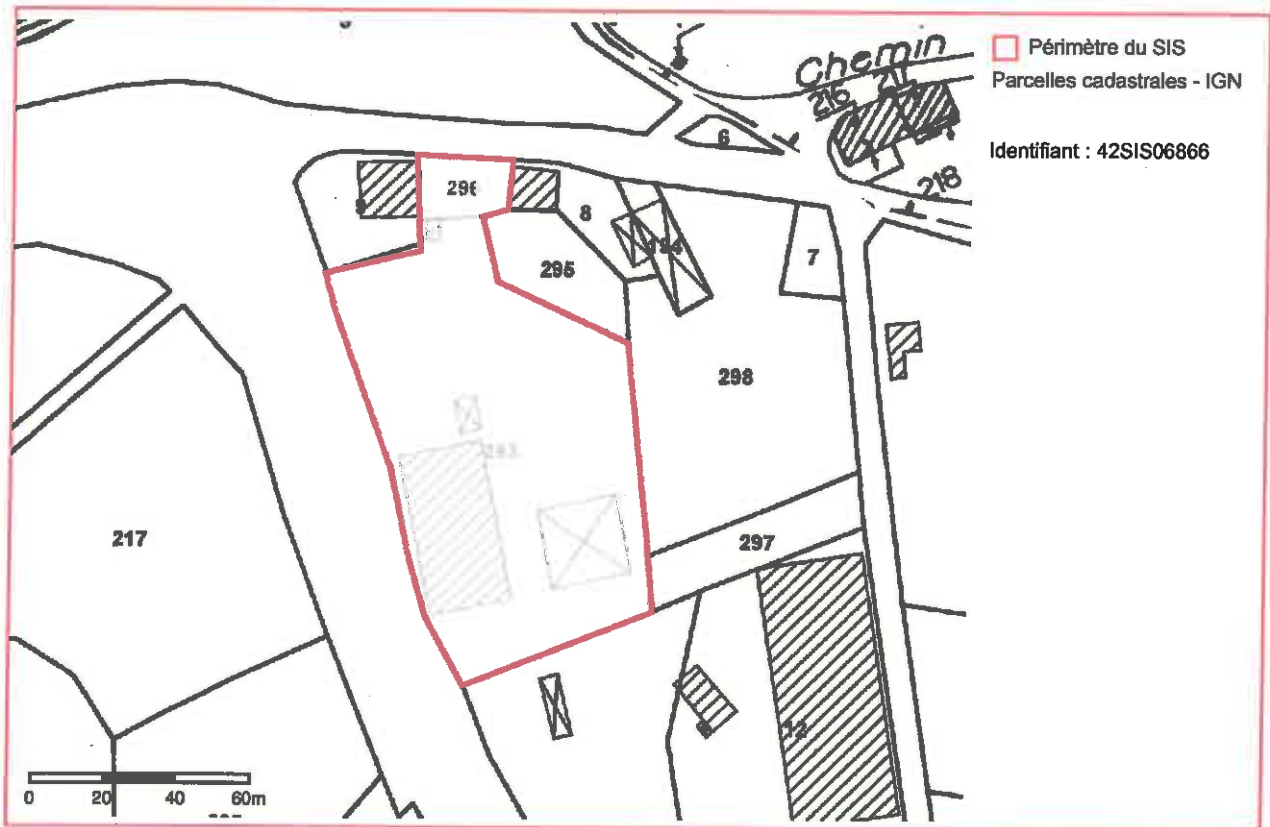
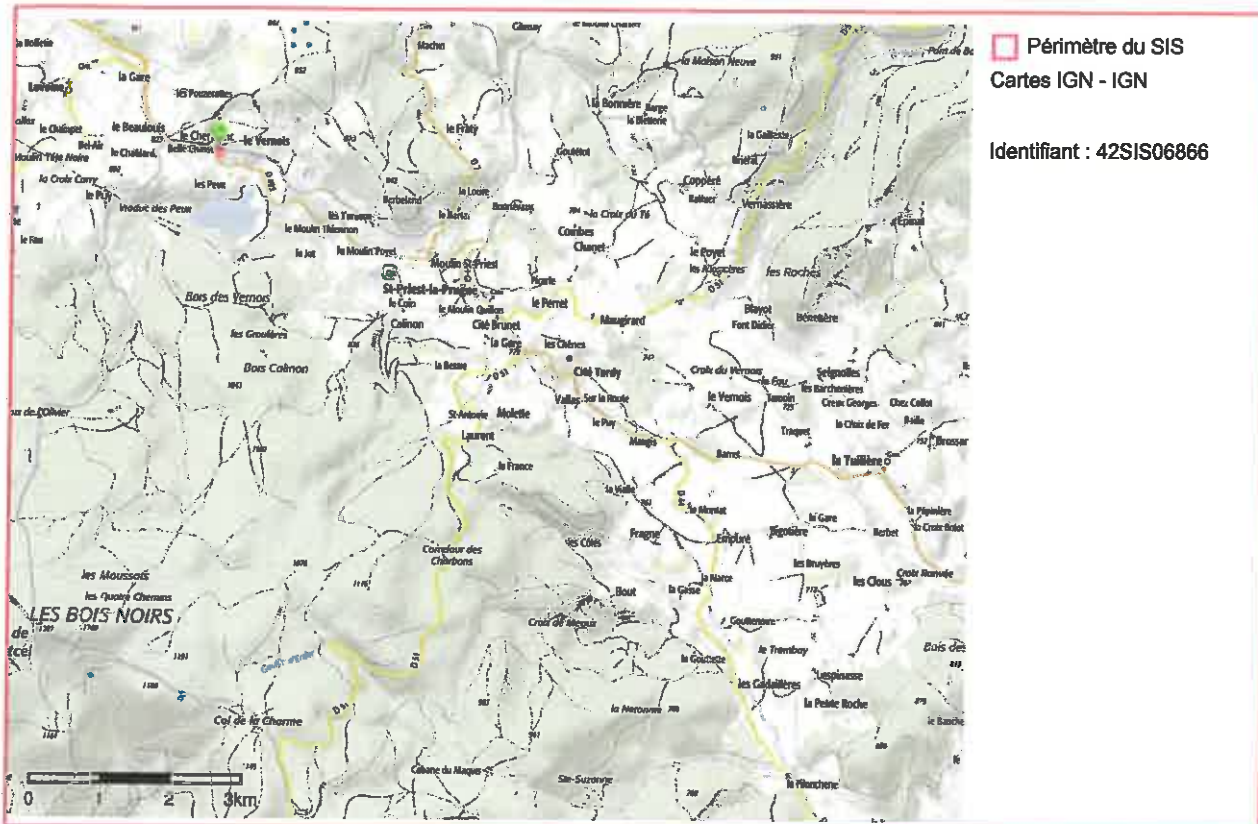
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT PRIEST LA PRUGNE	BT	296	26/02/2018
SAINT PRIEST LA PRUGNE	BT	293	26/02/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
cartographie_rayonnements	document fourni par AREVA	Oui

Cartographie





Identification

Identifiant	42SIS06867
Nom usuel	Chemin des Gadaillères
Adresse	Les Gadaillères
Lieu-dit	
Département	LOIRE - 42
Commune principale	SAINT PRIEST LA PRUGNE - 42276
Caractéristiques du SIS	Un chemin a été remblayé à l'aide de stériles miniers issus de mines d'uranium (stériles au sens économique). Une cartographie des rayonnements ionisant réalisée par AREVA a permis d'identifier ce site , qui ne présente pas de risque compte tenu des usages constatés en 2016 et compte tenu qu'AREVA a fait retirer une partie des stériles afin de rendre le site compatible avec son usage. AREVA, responsable des sites miniers d'uranium, a rempli ses obligations quant à ces stériles miniers utilisés en dehors du site minier. En revanche, en cas de travaux ou de changement d'usage, des précautions peuvent être à prendre.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	760555.0 , 6536705.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1475 m ²
Perimètre total	549 m

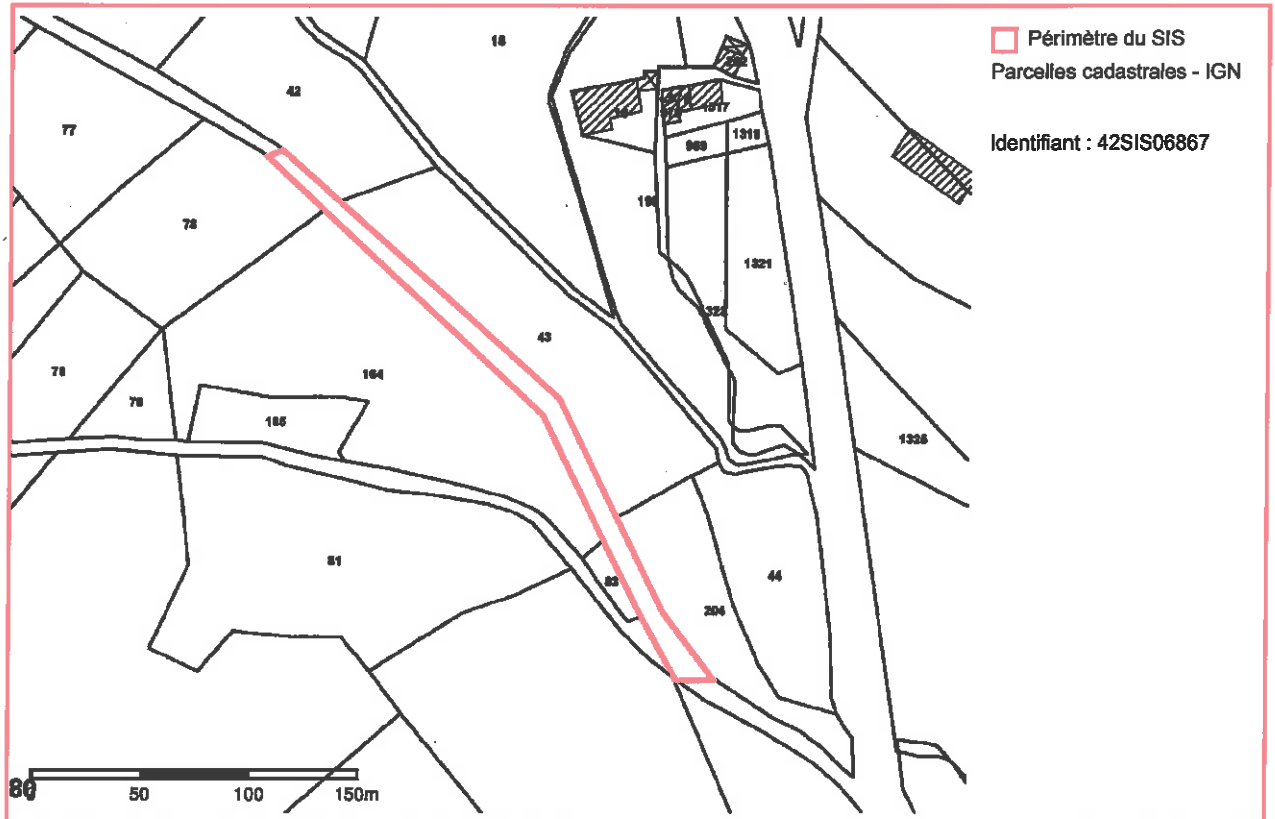
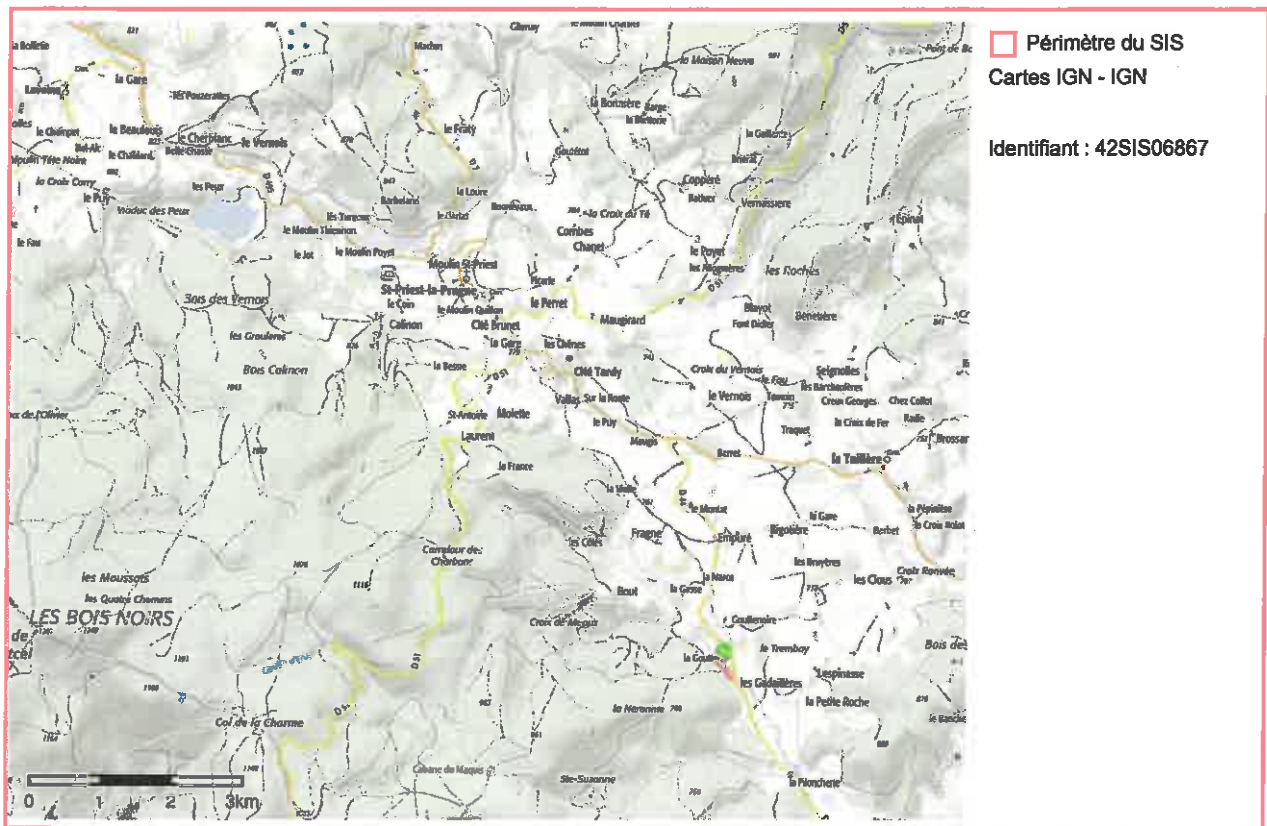
Liste parcellaire cadastral

Le SIS est situé dans un secteur entièrement non cadastré ou partiellement non cadastré

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
cartographie_rayonnements	document fourni par AREVA	Oui
cartographie_rayonnements	document fourni par AREVA	Oui

Cartographie





Identification

Identifiant	42SIS06870
Nom usuel	Le Paradou
Adresse	Le Paradou
Lieu-dit	
Département	LOIRE - 42
Commune principale	SAINT PRIEST LA PRUGNE - 42276
Caractéristiques du SIS	Un terrain a été remblayé à l'aide de stériles miniers issus de mines d'uranium (stériles au sens économique). Une cartographie des rayonnements ionisant réalisée par AREVA a permis d'identifier ce site , qui ne présente pas de risque compte tenu des usages actuels (en 2016). En revanche, en cas de travaux ou de changement d'usage, des précautions peuvent être à prendre. AREVA, responsable des sites miniers d'uranium, a rempli ses obligations quant à ces stériles miniers utilisés en dehors du site minier.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	757201.0 , 6540563.0 (Lambert 93)
Superficie totale	9210 m ²
Perimètre total	487 m

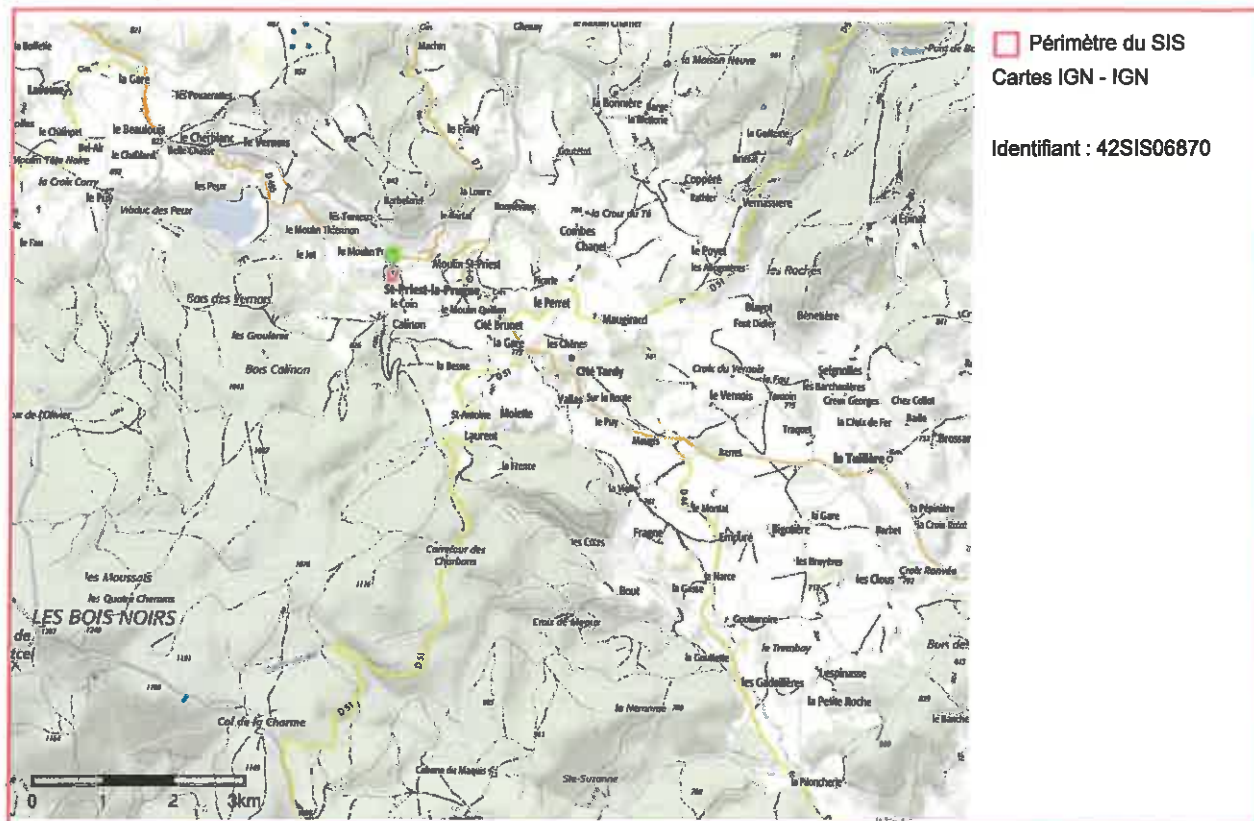
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT PRIEST LA PRUGNE	BR	269	26/02/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	42SIS06873
Nom usuel	Moulin Thienon
Adresse	Moulin Thienon
Lieu-dit	
Département	LOIRE - 42
Commune principale	SAINT PRIEST LA PRUGNE - 42276
Caractéristiques du SIS	Des cours et des chemins ont été remblayés à l'aide de stériles miniers issus de mines d'uranium (stériles au sens économique). Une cartographie des rayonnements ionisant réalisée par AREVA a permis d'identifier ce site, qui ne présente pas de risque compte tenu des usages actuels (en 2016). En revanche, en cas de travaux ou de changement d'usage, des précautions peuvent être à prendre. AREVA, responsable des sites miniers d'uranium, a rempli ses obligations quant à ces stériles miniers utilisés en dehors du site minier.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	756566.0 , 6540929.0 (Lambert 93)
Superficie totale	12543 m ²
Perimètre total	1250 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

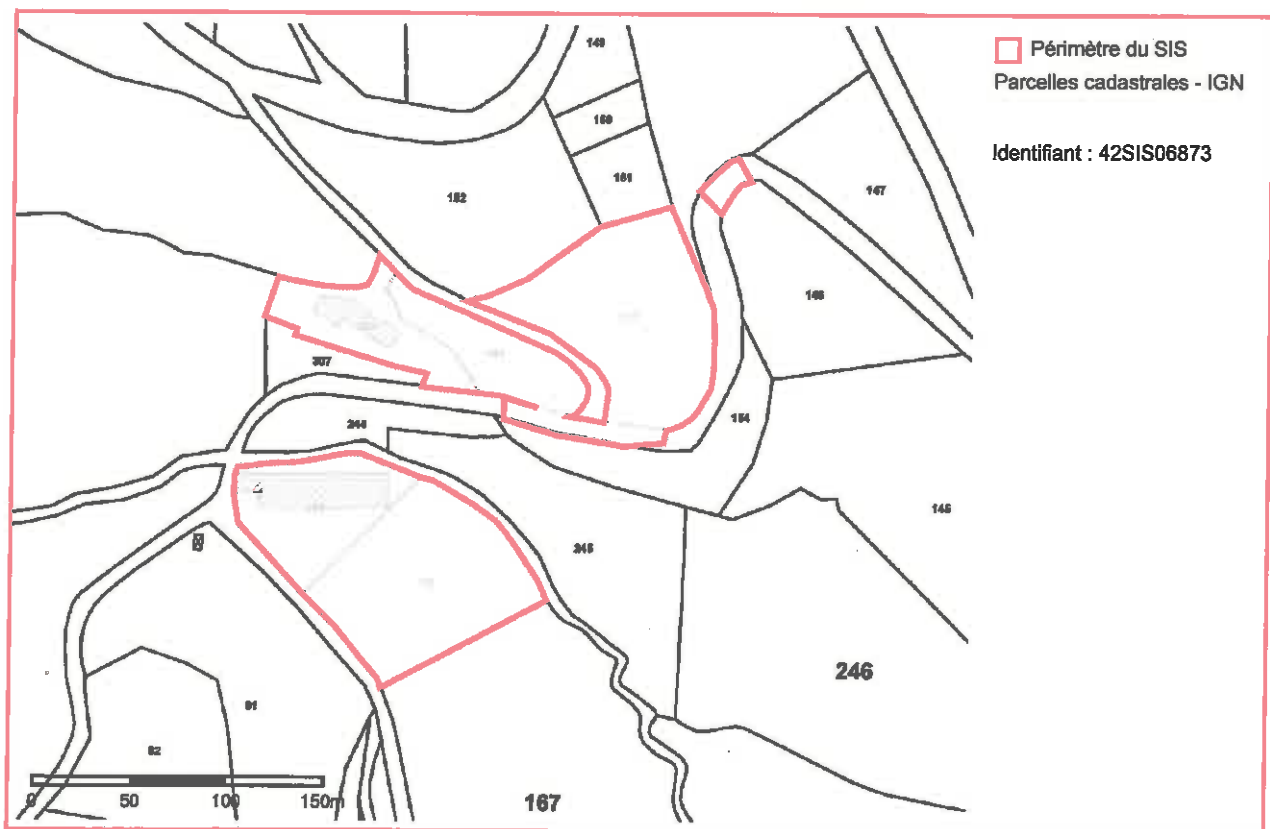
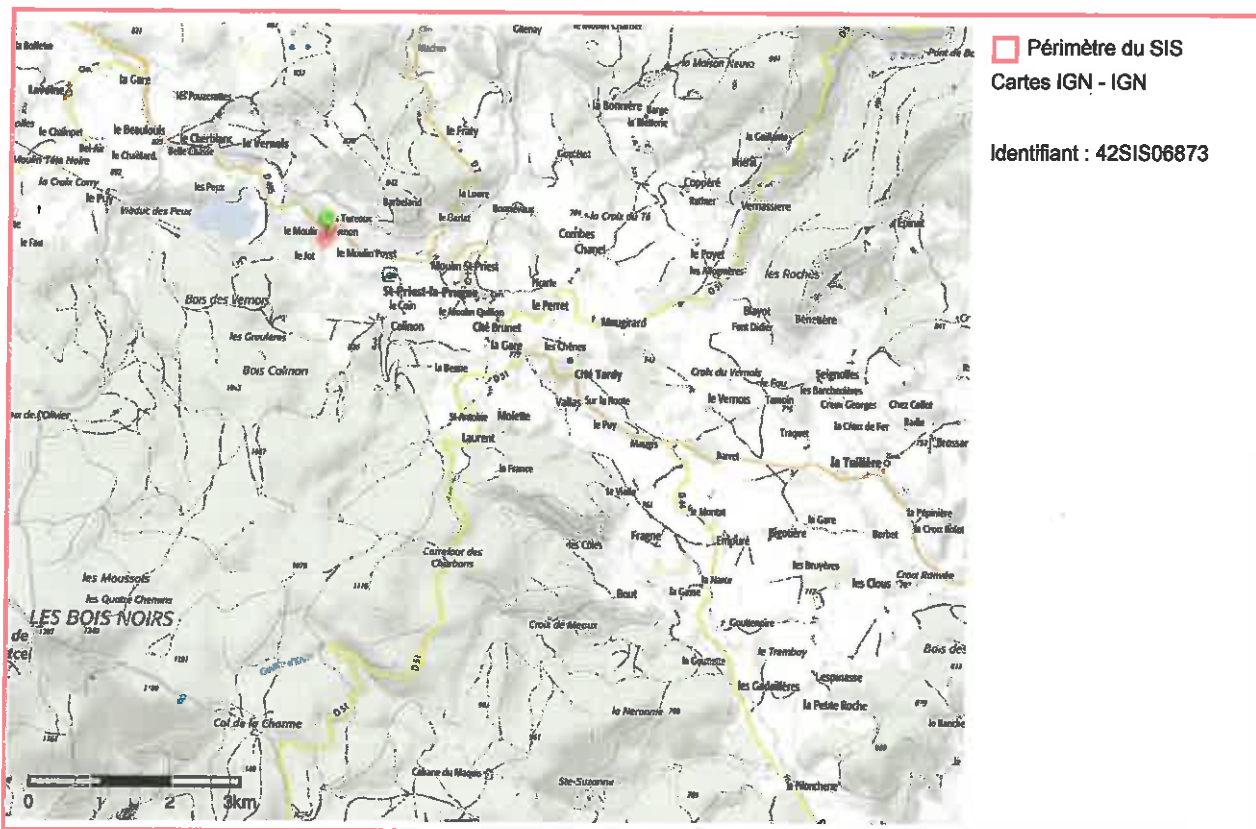
Le SIS est situé dans un secteur entièrement non cadastré ou partiellement non cadastré

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT PRIEST LA PRUGNE	BS	153	26/02/2018
SAINT PRIEST LA PRUGNE	BS	104	26/02/2018
SAINT PRIEST LA PRUGNE	BS	103	26/02/2018
SAINT PRIEST LA PRUGNE	BS	166	26/02/2018
SAINT PRIEST LA PRUGNE	BS	165	26/02/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
cartographie_rayonnements	document fourni par AREVA	Oui

Cartographie





Identification

Identifiant	42SIS06879
Nom usuel	Scierie Chabrier
Adresse	Scierie Chabrier
Lieu-dit	
Département	LOIRE - 42
Commune principale	SAINT PRIEST LA PRUGNE - 42276
Caractéristiques du SIS	Des terrains privés et une voirie ont été remblayés à l'aide de stériles miniers issus de mines d'uranium (stériles au sens économique). Une cartographie des rayonnements ionisant réalisée par AREVA a permis d'identifier ce site, qui ne présente pas de risque compte tenu des usages constatés en 2016. En revanche, en cas de travaux ou de changement d'usage, des précautions peuvent être à prendre, étant donné notamment une épaisseur de remblai atteignant plusieurs mètres à certains endroits (hangar sur dalle béton). AREVA, responsable des sites miniers d'uranium, a rempli ses obligations quant à ces stériles miniers utilisés en dehors du site minier.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	758318.0 , 6540239.0 (Lambert 93)
Superficie totale	2767 m ²
Perimètre total	286 m

Liste parcellaire cadastrale

Date de vérification du
parcellaire

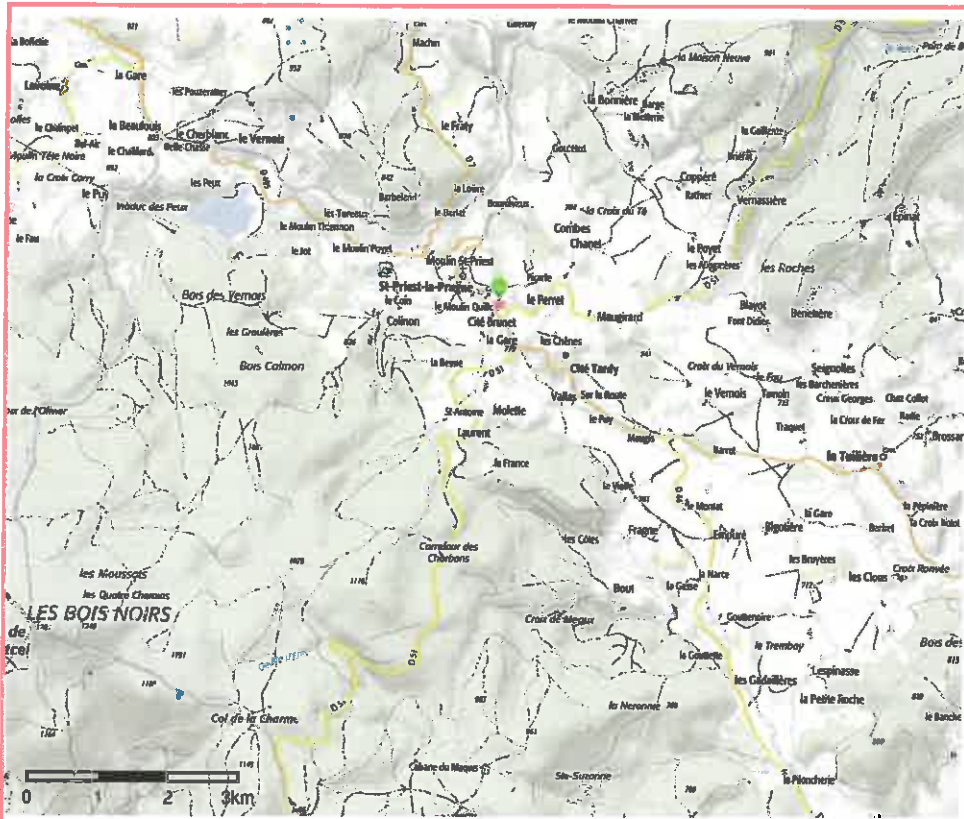
Le SIS est situé dans un secteur entièrement non cadastré ou partiellement non cadastré

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT PRIEST LA PRUGNE	AZ	64	27/02/2018
SAINT PRIEST LA PRUGNE	AZ	316	27/02/2018
SAINT PRIEST LA PRUGNE	AZ	319	27/02/2018
SAINT PRIEST LA PRUGNE	AZ	321	27/02/2018
SAINT PRIEST LA PRUGNE	AZ	322	27/02/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
cartographie_rayonnements	document fourni par AREVA	Oui

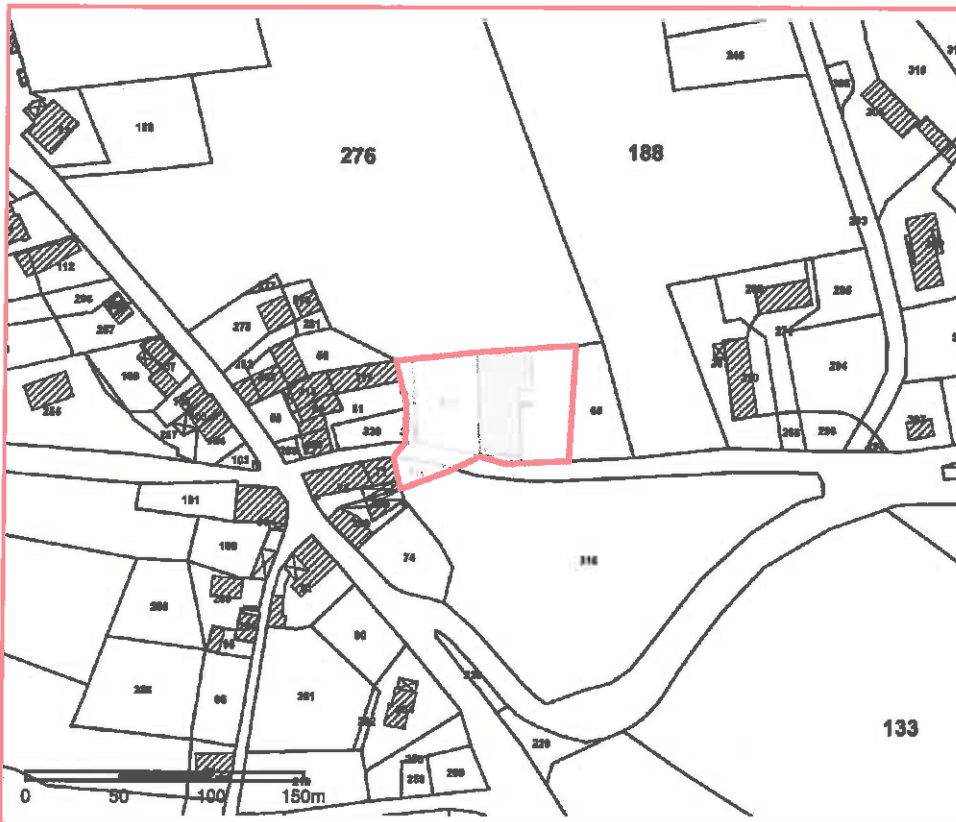
Cartographie



□ Périmètre du SIS

Cartes IGN - IGN

Identifiant : 42SIS06879



□ Périmètre du SIS

Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 42SIS06879



Identification

Identifiant	42SIS06880
Nom usuel	Nord chemin du Trêve
Adresse	centre bourg
Lieu-dit	
Département	LOIRE - 42
Commune principale	SAINT PRIEST LA PRUGNE - 42276
Caractéristiques du SIS	Des terrains privés ont été remblayés à l'aide de stériles miniers issus de mines d'uranium (stériles au sens économique). Une cartographie des rayonnements ionisant réalisée par AREVA a permis d'identifier ce site, qui ne présente pas de risque compte tenu des usages constatés en 2016 et compte tenu des travaux réalisés par AREVA (excavation élimination hors site des déblais). En revanche, en cas de travaux ou de changement d'usage, des précautions peuvent être à prendre. AREVA, responsable des sites miniers d'uranium, a rempli ses obligations quant à ces stériles miniers utilisés en dehors du site minier.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	758051.0 , 6540282.0 (Lambert 93)
Superficie totale	13974 m ²
Perimètre total	748 m

Liste parcellaire cadastral

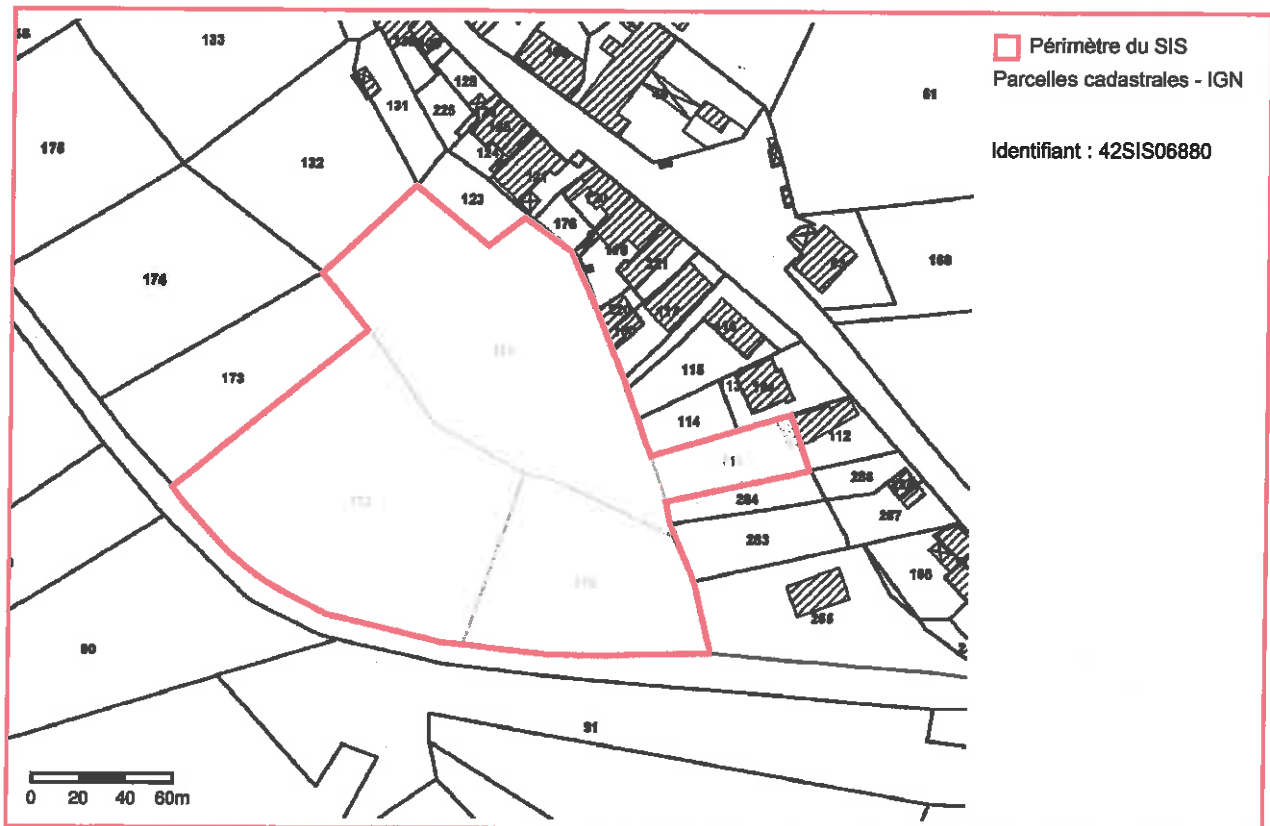
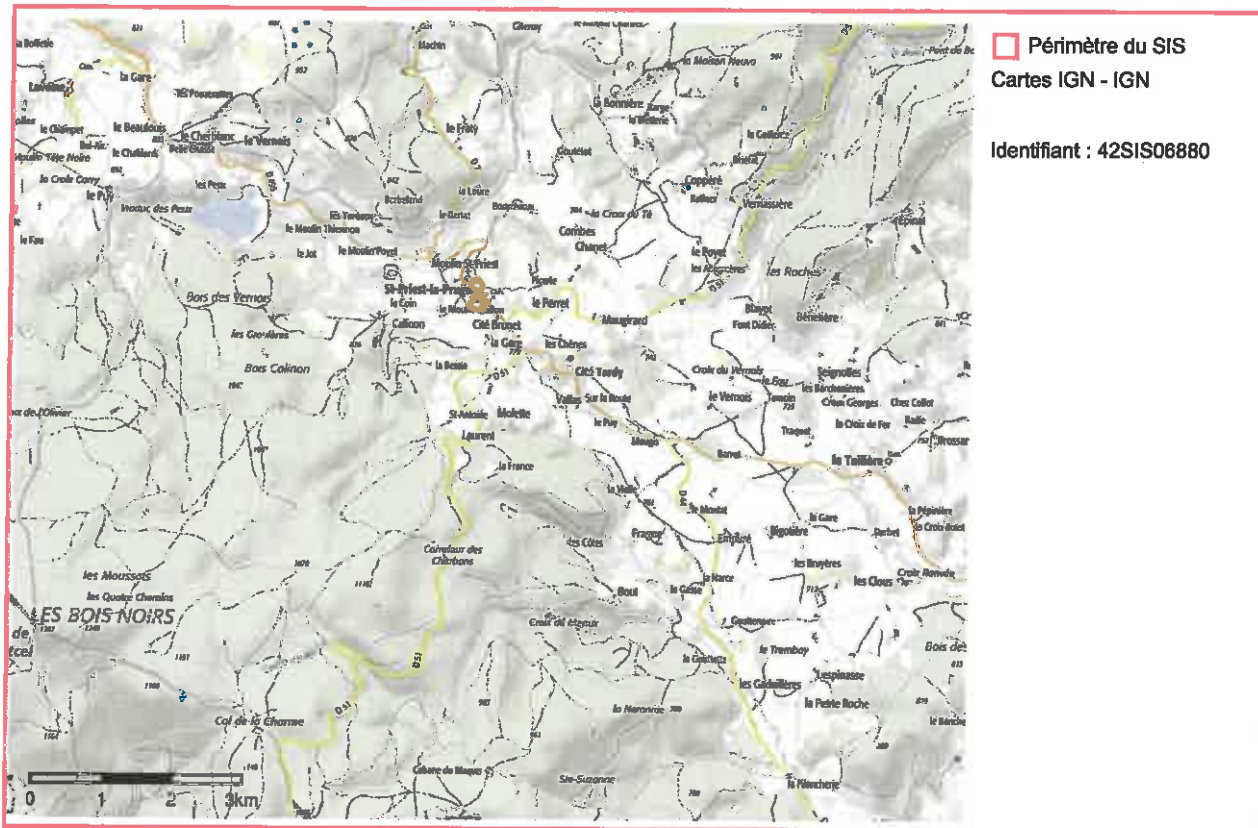
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT PRIEST LA PRUGNE	AZ	111	27/02/2018
SAINT PRIEST LA PRUGNE	AZ	170	27/02/2018
SAINT PRIEST LA PRUGNE	AZ	171	27/02/2018
SAINT PRIEST LA PRUGNE	AZ	172	27/02/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
cartographie_rayonnements	document fourni par AREVA	Oui

Cartographie





Identification

Identifiant	42SIS06881
Nom usuel	Molette
Adresse	Molette
Lieu-dit	
Département	LOIRE - 42
Commune principale	SAINT PRIEST LA PRUGNE - 42276
Caractéristiques du SIS	Le terrain a été remblayée à l'aide de stériles miniers issus de mines d'uranium (stériles au sens économique). Une cartographie des rayonnements ionisant réalisée par AREVA a permis d'identifier ce site , qui ne présente pas de risque compte tenu des usages constatés en 2016. En revanche, en cas de travaux ou de changement d'usage, des précautions peuvent être à prendre. AREVA, responsable des sites miniers d'uranium, a rempli ses obligations quant à ces stériles miniers utilisés en dehors du site minier.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	758350.0 , 6539151.0 (Lambert 93)
Superficie totale	7365 m ²
Perimètre total	473 m

Liste parcellaire cadastral

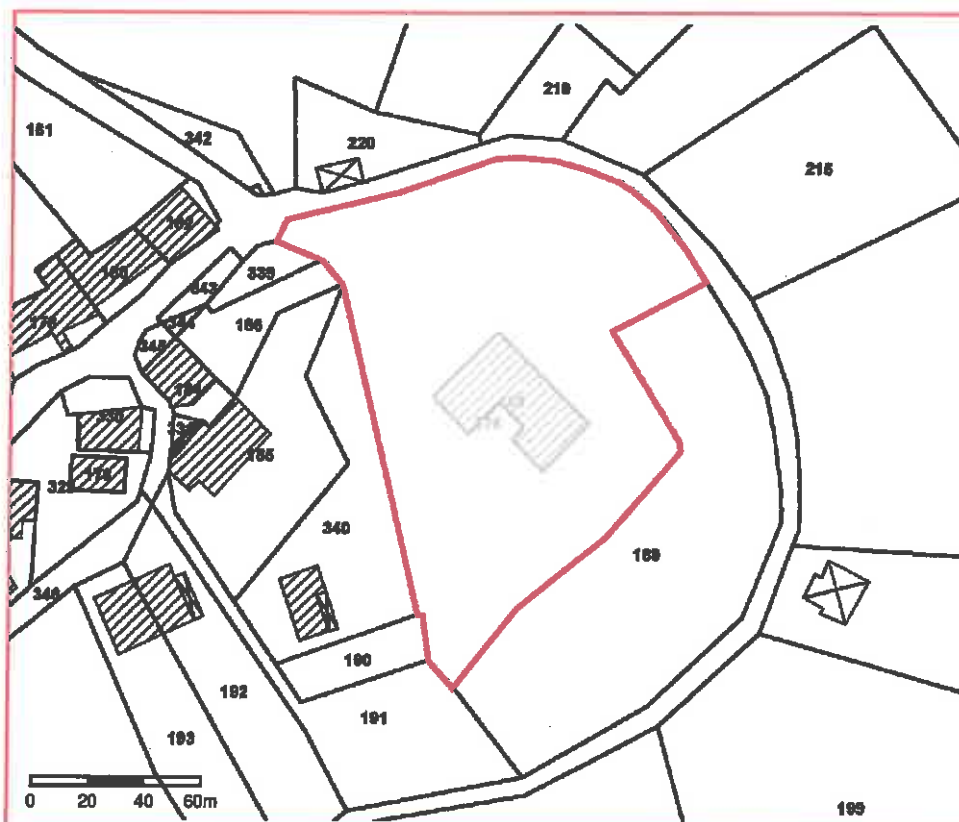
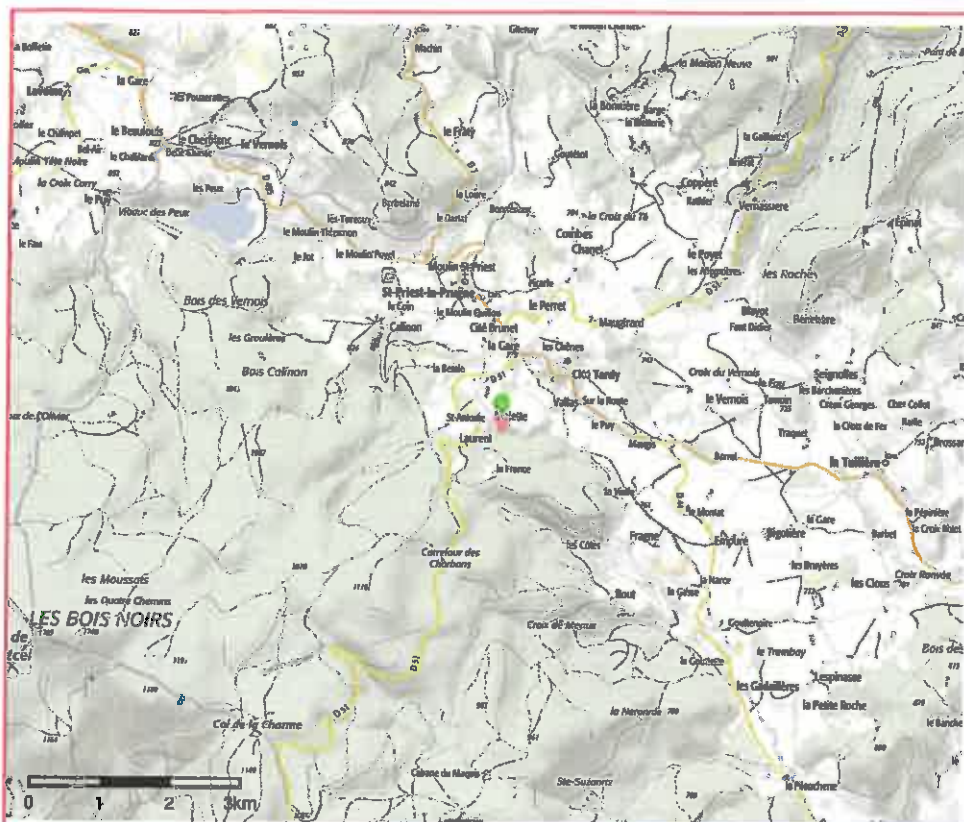
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT PRIEST LA PRUGNE	BH	338	27/02/2018

Documents

Titre		Commentaire		Diffuse	
cartographie_rayonnements				Oui	

Cartographie





Identification

Identifiant	42SIS06882
Nom usuel	Bungalow Saint Antoine
Adresse	Chez Veny
Lieu-dit	
Département	LOIRE - 42
Commune principale	SAINT PRIEST LA PRUGNE - 42276
Caractéristiques du SIS	Un chemin a été remblayé à l'aide de stériles miniers issus de mines d'uranium (stériles au sens économique). Une cartographie des rayonnements ionisant réalisée par AREVA a permis d'identifier ce site , qui ne présente pas de risque compte tenu des usages constatés en 2016. En revanche, en cas de travaux ou de changement d'usage, des précautions peuvent être à prendre. AREVA, responsable des sites miniers d'uranium, a rempli ses obligations quant à ces stériles miniers utilisés en dehors du site minier.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	757848.0 , 6539479.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1844 m ²
Perimètre total	223 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Le SIS est situé dans un secteur entièrement non cadastré ou partiellement non cadastré

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT PRIEST LA PRUGNE	BP	38	27/02/2018

Documents

Titre		Commentaire	Diffuse	
cartographie_rayonnements		réalisé par AREVA	Oui	

Cartographie

